

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne Publique : Commune de TREMBLAY LES VILLAGES

Objet : Aménagements de sécurité sur la commune de Tremblay-les-Villages (création d'une chicane à Ecublé et à Bilheux, création d' une écluse et d' une chicane à Saint-Chéron des Champs)

Remise des offres : Mercredi 12 juin à 12h00

Définition de la procédure :

La Présente consultation est lancée en application de la **procédure adaptée** définie à l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Documents fournis aux candidats :

Le présent dossier de consultation est constitué :

- Du présent règlement de consultation ;
- D'un contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P.) ;
- D'un descriptif des travaux à réaliser ;
- D'un bordereau de prix unitaires ;
- D'un détail estimatif.

Modifications de détail au dossier de consultation :

La Personne Responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Présentation des offres :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s). Les autres pièces particulières constitutives du marché seront signées par l'attributaire du marché.

Les prix du marché seront établis en euros.

Composition de l'offre à remettre par les candidats :

Le dossier remis par les candidats devra contenir les documents suivants dûment complétés et signés :

- Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) dans laquelle doivent figurer a minima : les moyens humains et matériels, le chiffre d'affaire des trois derniers exercices et les références) ;
- Le contrat (valant acte d'engagement, C.C.A.P);
- Le bordereau de prix unitaires ;
- Le détail estimatif,
- Le descriptif des travaux
- Le mémoire technique comportant notamment les références du candidats pour des missions analogues effectuées au cours des 3 dernières années (intitulé de l'opération, son montant, la prestation exercée, la date et la maîtrise d'ouvrage,
- L'attestation responsabilité civile valide,
- Les certificats et attestations de l'article L.2142-1 du code de la commande publique.
- Les certificats et attestations des articles L.2152-7 et L.2152-8 du code de la commande publique.
- Les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du code du travail,
- Les certificats relatifs aux impôts et taxes accompagnés des certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés. Ces attestations devront être valables pour 2016.

Conditions administratives particulières :

- En application de l'article L.2141-3 du code de la commande publique, si le candidat se présente sous forme de groupement, quel qu'en soit la forme, le mandataire sera solidaire de l'ensemble des membres.
- En cas de pli incomplet, il sera possible de demander à tous les candidats dont certains documents et/ou informations sont absents de compléter celui-ci.
- Les candidatures seront jugées au vu des garanties et capacités techniques, professionnelles et financières.
- En cas d'erreur de calcul, les montants du bordereau des prix unitaires prévaudront sur tout autre montant
- Le représentant du pouvoir adjudicateur (ou son délégué) pourra attribuer directement le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés ci-dessous. Toutefois, s'il l'estime nécessaire, il se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes en application des critères énoncés ci-dessous. Les candidats ayant présenté une offre anormalement basse ne pourront participer à ces éventuelles négociations. Ces négociations éventuelles se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.

Les critères d'attribution :

- Qualité : 40 % (au vu du mémoire technique précisant les moyens humains et techniques mis en œuvre par l'entreprise ; les moyens envisagés en terme d'hygiène et sécurité ; les mesures environnementales, les modalités d'exécution de ces travaux).
- Prix : 60 % selon la formule suivante :

- offre la moins disante / offre à comparer x 60

L'offre sera transmise par voie électronique :

Les offres seront déposées avant la date limite sur la plateforme www.amf28.org

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Renseignements complémentaires : Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

Commune de Tremblay les Villages
Madame le Maire, 7 rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES
Ou par mail : contact.mairie@tremblaylesvillages.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.